



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC LE BALLET DU NORD - CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DE
ROUBAIX HAUTS-DE-FRANCE**

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, souhaite mettre en place un partenariat avec le Centre Chorégraphique National (CCN) de Roubaix Hauts-de-France à destination des élèves des classes de danse du Conservatoire communautaire,

Considérant que ce partenariat est établi dans le but de confier au CCN la conception et la mise en œuvre d'un programme d'action culturelle de transmission chorégraphique autour de l'œuvre « SLOWS » de Rita CIOFFI,

Considérant que dans le cadre de ce programme, des ateliers animés par Rita CIOFFI chorégraphe compagnon du CCN seront mis en place à destination des élèves de classes de danse du Conservatoire communautaire,

Considérant que dans le cadre de la programmation de cette action, il y a lieu de signer une convention de partenariat avec le CCN, dont le siège social se situe à ROUBAIX (59100), 33 rue de l'Epeule, ayant pour objet la mise en place d'une résidence artistique et des ateliers, animés par Rita CIOFFI, chorégraphe compagnon du CCN à destination des élèves des classes de danse du Conservatoire communautaire, du 22 au 28 octobre 2023 et du 22 au 27 janvier 2024 dans les locaux du Conservatoire-site danse de Bruay et à Labanque à Béthune,

Cette intervention du CCN sera gratuite pour la Communauté d'agglomération car entrant dans le cadre de la convention portant sur le schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques qui le lie au DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS.

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de approuver les modalités de partenariat avec tout organisme public ou privé favorisant le développement des pratiques culturelles sur le territoire ou participant à un projet mené par la Communauté d'agglomération, approuvé par délibération du Conseil communautaire.

Le Président,

DECIDE de signer une convention de partenariat avec le Centre Chorégraphique National (CCN) de Roubaix dont le siège social se situe à ROUBAIX (59100), 33 rue de l'Epeule, ayant pour objet la mise en place, d'une résidence artistique et des ateliers, animés par Rita CIOFFI, chorégraphe compagnon du CCN à destination des élèves des classes de danse du Conservatoire communautaire, du 22 au 28 octobre 2023 et du 22 au 27 janvier 2024 dans les locaux du Conservatoire communautaire-site danse de Bruay et à Labanque à Béthune,

PRECISE que cette intervention du CCN sera gratuite pour la Communauté d'Agglomération car entrant dans le cadre de la convention portant sur le schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques qui lie le CCN au département du Pas de Calais.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **23.OCT. 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **23 OCT. 2023**

Et de la publication le : **23 OCT. 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien